

Activité 1 : Création d'un tiers-lieu éducatif de type FabLab Mise en œuvre en 2022

La localisation du tiers-lieu éducatif de type FabLab a été arrêtée par le Ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'Université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan a été retenue pour une thématique « Sciences de la santé ». Une sensibilisation et des réunions d'information ont été animées par le Centre de recherches interdisciplinaires auprès des UFR Sciences médicales, Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, et Odonto-Stomatologie, avec l'appui de l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire.

L'expertise et l'accompagnement sollicités pour la co-crédation d'un tiers-lieu éducatif comprendront les éléments suivants :

- Une **mission d'expertise préalable** (en présentiel ou éventuellement à distance) devra être conduite pour rencontrer les parties prenantes à l'Université Félix Houphouët-Boigny, partager une compréhension mutuelle des potentialités d'un FabLab et pour élaborer le projet de FabLab avec les UFR des Sciences de la Santé et s'assurer de la faisabilité compte tenu de l'environnement humain et socio-économique et des espaces disponibles au sein de l'établissement ; la problématique du genre devra être inhérente au projet ;
- Le **projet de FabLab** : lieu envisagé et son évaluation (superficie, connectivité à internet, accessibilité, sécurité des équipements et des personnes etc.), public cible, partenaires potentiels, modalités d'ouverture et d'accès, équipements minimaux, schéma d'aménagement, services proposés... Ce projet sera soumis à l'Université Félix Houphouët-Boigny et au bailleur (C2D2) ;
- Un **programme de formation** destiné aux futurs Fab Managers sera proposé : animation, facilitation... Ces formations se tiendront au sein de l'établissement bénéficiaire et/ou de l'établissement accompagnateur à des dates arrêtées conjointement ;
- Un **cahier des charges techniques** le plus précis possible devra être rédigé qui servira de base à l'appel d'offre auprès des prestataires locaux pour l'**aménagement du lieu** conforme aux recommandations. Un avis sur les devis reçus sera demandé et transmis au comité de sélection des prestataires. Ce cahier des charges devra faciliter le suivi à distance et en présentiel de la réalisation des travaux pour le « partenaire », l'équipe de l'AUF et le correspondant désigné par l'établissement bénéficiaire du FabLab ;
- Les **spécifications techniques de tous les équipements** devront être communiquées afin que l'AUF puisse procéder aux appels d'offres. Un avis sur les devis reçus sera demandé et transmis au comité de sélection des fournisseurs. De même, après passation de la commande, dans le cas où le fournisseur proposerait une modification des équipements (rupture de stock ou toute autre raison valable), un avis sera demandé ;
- Une ou des mission(s) **de suivi de la réalisation du FabLab** devront également être conduites et faire l'objet de rapports factuels assortis de recommandations, évaluation des risques liés au projet et les actions à mener pour les minimiser, voire correctifs des travaux en cours ;
- Des **modalités d'utilisation optimale du FabLab** adaptées au contexte ivoirien incluant les ressources humaines nécessaires seront proposées à l'établissement bénéficiaire : modèle de gestion opérationnelle (rôles, tâches et moyens nécessaires, indicateurs de gestion) et coûts

de fonctionnement à la fin du projet (budget de l'établissement d'accueil ou modèle d'autofinancement à définir) ;

- Un projet de budget d'expertise et d'accompagnement dans une enveloppe maximale de 20 250 € TTC (expertise, accompagnement, encadrement formation). Les missions, l'aménagement du lieu et les équipements/matériaux récurrents sont pris en charge par l'AUF dans le cadre du budget alloué par le C2D.